

## Fête médiévale au Mont-Aimé à Bergères-les-Vertus

- *L'édito*
- *Les comptes rendus de séance*
- *Les travaux*
- *La vie communale*
- *L'état civil*





# SOMMAIRE

## *L'édito*

- Le mot du maire *page 3*

## *Les comptes rendus de séance*

- 08 avril 2021 *page 4*
- 20 mai 2021 *page 10*
- 29 juin 2021 *page 13*

## *Les travaux et l'urbanisme*

- Travaux d'enfouissements de la rue des Berceaux *page 17*

## *La vie communale*

- Les Cérémonies 2021 *page 18*

## *La vie communale (suite)*

- Premier brocante de la région *page 19*
- Fête médiévale au Mont-Aimé *page 20*
- Tennis, un sport réservé à tous *page 22*

## *L'état civil*

- Les naissances, les baptêmes et les décès *page 24*

### **BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERGÈRES-LES-VERTUS**

Directrice de la publication : Eva VAUTRELLE  
Conception et réalisation : Commune de Bergères-Les-Vertus  
Photos : Associations et Commune de Bergères-Les-Vertus  
Photo couverture : Pétille Magazine  
Imprimé et édité par la Commune de Bergères-Les-Vertus

[www.bergereslesvertus.fr](http://www.bergereslesvertus.fr)



## L'édito

Chers Bergeronnets, Chères Bergeronnettes

Depuis quelques semaines, et même si nous attendons avec impatience le retour du soleil, la vie peu à peu reprend son cours avec notamment la réouverture des terrasses des cafés et des restaurants.

L'affluence, qui depuis ne se dément pas, prouve notre goût pour ces petits bonheurs quotidiens.

Les animations et les événements recommencent peu à peu, même si les derniers jours nous prouvent que rien n'est encore gagné et que nous devons rester prudents.

La brocante du village ou encore la fête médiévale sur le site du Mont-Aimé et leur succès démontrent votre attachement à ces instants culturels. Et quelle joie de se retrouver ! Merci aux bénévoles qui œuvrent pour que ces journées soient des réussites.

Durant de longues semaines, nous avons été privés de ces moments de partage, de ces instants essentiels, qui sont le sel même de la vie, mais pour autant ce temps n'a pas été perdu pour l'équipe municipale qui a continué d'avancer sur les projets pour que notre commune reste une commune où il fait bon vivre !

Dans le courant du mois d'août, le Département engagera les travaux de renouvellement de couche de surface sur une partie de la RD 933. La société Eurovia vient d'être retenue par la commune pour réaliser les travaux de sécurisation qui seront effectués sur ce même tronçon.

Dès le 19 juillet, l'étude sur le Mont-Aimé exécutée par le BRGM (Bureau de Recherche Géologique Minière) et mandatée par la Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne débutera sur le site pour deux semaines. D'autres investigations viendront dans l'année, pour une finalité en mai 2022.

Ce sont les résultats de cette étude qui lanceront les prochaines phases sur ce site qu'elles soient en aménagements touristiques ou fouilles archéologiques.

Le projet Orchestre à l'Ecole sera lancé dès la rentrée dans notre école primaire. Saxophones, trombones, barytons, caisses claires, entre autres, seront enseignés.

L'achat de ce parc instrumental sera pour moitié subventionné par la commune.

Une vraie chance d'enrichissement culturel pour les enfants de notre village.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bel été.

Eva VAUTRELLE  
Maire de Bergères-les-Vertus

## Séance du 08 avril 2021

L'an 2021 et le 8 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

**Présents :** Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, VALLOIS Jean-François

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Mme LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva,  
MM : BEAUJET Julien à M. GIRAULT Gwennaël,  
ROSET José à Mme RAGAZZOLI Karine

**Absent(s) :** M. GILLAIN Eric

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation :** 02/04/2021

**Date d'affichage :** 02/04/2021

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay  
le : 28/04/2021

et publication ou notification du : 29/04/2021

**A été nommé(e) secrétaire :**

Mme VALLOIS Anne-Sophie

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- Convention de partenariat Projet OAE (Orchestre à l'Ecole) - 2021\_D0013
- Vote des taux de fiscalité directe locale - 2021\_D0014
- Vote Compte de Gestion 2020 - 2021\_D0015
- Vote du Compte Administratif 2020 - 2021\_D0016 - 2021\_D0004

- Affectation des résultats 2020 sur le BP 2021 - 2021\_D0017

- Vote du Budget Primitif 2020 - 2021\_D0018

- Vote du Budget Primitif 2021 - Annule et remplace la délibération 2021\_D0018 intitulée Vote du Budget primitif 2020 - 2021\_D0019

- Subventions associations - 2021\_D0020

**Convention de partenariat Projet OAE (Orchestre à l'Ecole) réf : 2021\_D0013**

La commune de Bergères-les-Vertus a été sollicitée par l'école Yves Duteil pour mettre en place un partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale afin d'ouvrir un parcours d'enseignement instrumental au niveau de l'école.

Tous les élèves d'une même classe de primaire sont réunis autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer, s'épanouir pendant trois ans. Chaque orchestre à l'école constituant ainsi pour l'établissement qui l'accueille un véritable projet à la fois musical et pédagogique.

Le choix de la commune de contribuer à ce projet se fait dans la perspective de proposer un enseignement artistique et de démocratiser et faciliter l'accès à l'enseignement artistique.

Chaque orchestre à l'école est un projet de territoire basé a minima sur un partenariat établi entre un établissement scolaire, une structure spécialisée dans l'enseignement de la musique et une collectivité territoriale.

Les professeurs de l'Education nationale sont invités à travailler de concert avec ceux des écoles de musique ou des conservatoires qui viennent enseigner au sein des établissements scolaires.

Il s'agit ainsi d'un projet fédérateur qui participe à l'animation du territoire.

Chaque orchestre est unique, tant sur le plan pédagogique, qu'artistique et organisationnel car il s'appuie sur les envies et compétences des acteurs locaux.

## Séance du 8 avril 2021 (suite)

Madame le Maire énonce le budget prévisionnel du projet OAE sur 3 ans avec les subventions correspondantes (CAECPC, Conseil Départemental, DRAC, Association OAE,...). Des demandes de financement sont encore en cours au niveau de sponsors, et la participation de la commune de Bergères-les-Vertus est présentée à hauteur de 9 017 euros lorsque les aides citées précédemment auront été versées.

Le Conseil municipal échange sur cette présentation, il approuve à l'unanimité la participation de la commune de Bergères-les-Vertus sur ce projet d'Orchestre à l'Ecole et autorise Madame le maire à signer la Convention de partenariat et toute pièce afférente dans ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Vote des taux de fiscalité directe locale - réf : 2021\_D0014

Madame le Maire rappelle que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, à compter de 2021 les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La garantie d'équilibre des ressources communales étant assurée par le transfert de la part départementale de TFPB et par la mise en oeuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Madame le Maire propose de délibérer sur les taux des 2 taxes locales d'imposition pour l'année 2021. Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal la proposition de voter un taux égal au taux de référence, donc conserver les taux des 2 taxes d'imposition, à l'identique de 2020, pour 2021, sachant que la Taxe foncière (bâti) intégrera à compter de 2021 le taux qui correspondait à la part départementale.

Cette proposition est soumise au vote.

A l'unanimité des votes, le Conseil Municipal décide de fixer les taux des 2 taxes locales d'imposition pour 2021 comme suit :

	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	35.32 % (19.81% + 15.51%)
Taxe foncière (non bâti)	34.89%

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Vote Compte de Gestion 2020 - réf : 2021\_D0015

Le Conseil Municipal accepte et vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 budget M14 présenté par Monsieur Alain GORLIER, Comptable Public, Trésorerie d'Epernay Municipale, et qui fait ressortir, en résultat de clôture de l'exercice 2020 :

un excédent de fonctionnement de  
**+ 92 619.99 euros**

un excédent d'investissement de  
**+ 643 305.93 euros,**

soit un résultat total de clôture 2020 de  
**+ 735 925.92 euros.**

Il est à préciser que le compte de gestion de dissolution 2020 du budget M49 qui fait ressortir les résultats suivants :

- 62 912.19 euros en investissement  
+ 56 615.79 euros en fonctionnement  
**Soit le total de - 6 296.40 euros**

A également été approuvé par le Conseil municipal qui avait déjà constaté ces montants lors du transfert du Budget Assainissement à l'exercice 2020.

L'exactitude et la correspondance des sommes ont été constatées avec les résultats comptables de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 8 avril 2021 (suite)

### Vote du Compte Administratif 2020 - réf : 2021\_D0016

Madame le Maire est sortie de la salle, elle ne présente pas le compte administratif et elle ne prend pas part ni au débat, ni au vote et elle n'utilise pas non plus le pouvoir reçu de Madame Cloé LAYAT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jeannine MONCUIT, 3ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Eva VAUTRELLE, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2020	- 305 213.90	605 891.51	300 677.61
Opérations d'ordre	- 142 103.00	60 000.00	- 82 103.00
TOTAL	- 447 316.90	665 891.51	218 574.61
Report 2019	/	424 731.32	424 731.32
Cumul au 31/12/2020	- 447 316.90	1 027 710.64	643 305.93

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2020	- 431 583.44	751 913.92	320 330.48
Opérations d'ordre	- 60 000.00	142 103.00	82 103.00
TOTAL	- 491 583.44	894 016.92	<b>402 433.48</b>
Report 2019	- 309 813.49	/	- 309 813.49
Cumuls au 31/12/2020	- 801 396.93	894 016.92	<b>92 619.99</b>
RAR au 31/12/2020	- 230 800.00	/	<b>- 230 800.00</b>
Résultat de la section Investissement au 31/12/2020 avec les Restes à Réaliser			<b>- 138 180.01</b>
Cumul 2020 (hors RAR )	<b>- 1 185 802.34</b>	<b>1 921 726.43</b>	<b>735 925.92</b>
Cumul 2020 (avec les RAR )	<b>- 1 416 602.34</b>	<b>1 921 726.43</b>	<b>505 125.92</b>

1- constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 8 avril 2021 (suite)

### Affectation des résultats 2020 sur le BP 2021 - réf : 2021\_D0017

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5).

#### BUDGET M14 / Exercice 2021

Après avoir approuvé, précédemment dans cette même séance, le compte administratif 2020, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **+ 643 305.93 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de **+ 92 619.99 €**

- un solde de reste à réaliser, en dépenses, au 31/12/2020 de **- 230 800.00 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section).

Décide, sur proposition du Conseil Municipal et après un vote à l'**unanimité**, d'affecter au budget M14 de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	643 305.93 €
<b>Affectation obligatoire c/1068</b>	138 180.01 €
<b>Solde disponible affecté comme suit</b>	505 125.92 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Vote du Budget Primitif 2020 - réf : 2021\_D0018

Après présentation des articles détaillés du Budget M14, le Conseil municipal, accepte et à l'unanimité vote :

- les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées au niveau du Chapitre pour le Budget 2021 en M14.

Les opérations sont données à titre indicatif pour le BP 2021 M14.

Le budget 2021 M14 est adopté, à l'unanimité des votes, pour :

- la section fonctionnement (**999 580 €**) en dépenses et en recettes,

- la section d'investissement (**914 080 €**) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 8 avril 2021 (suite)

### Vote du Budget Primitif 2021 - Annule et remplace la délibération 2021\_D0018 intitulée Vote du Budget primitif 2020 - réf : 2021\_D0019

Après présentation des articles détaillés du Budget M14, le Conseil municipal, accepte et à l'unanimité vote :

- les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées au niveau du Chapitre pour le Budget 2021 en M14.

Les opérations sont données à titre indicatif pour le BP 2021 M14.

Le budget 2021 M14 est adopté, à l'unanimité des votes, pour :

- la section fonctionnement (**999 580 €**) en dépenses et en recettes,

- la section d'investissement (**914 080 €**) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Subventions associations - réf : 2021\_D0020

Madame le Maire propose le versement des subventions aux organismes suivants :

Nous précisons que Madame Eva VAUTRELLE s'abstient de voter étant Présidente du club de Badminton de Bergères-les-Vertus.

ARTICLE	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	MONTANTS
6574	SUBVENTION COMMUNALE	AM DES SP DE BERGERES-LES-VERTUS	350.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION BADMINTON BADBERGERES	200.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DE NOS EGLISES	60.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	700.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS	500.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES	2 400.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LA PREVENTION ROUTIERE	115.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DU MONT-AIME	400.00 €

## Séance du 8 avril 2021 (suite)

6574	SUBVENTION COMMUNALE	AM DES SP SECTEUR VERTUS	369.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	SECTION LOCALE DE BERGERES-LES- VERTUS POUR LA VITICULTURE DURABLE	400.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION FCCB DE VERTUS	200.00 €
			<b>5 694.00 €</b>

Le Conseil municipal donne son accord à la majorité et autorise Madame le Maire au versement de ces subventions.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### Demande de Subvention Département 2021 – Sécurisation RD933 - réf : 2021\_D0021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de Sécurisation de la RD933 afin d'améliorer la sécurité des riverains et des usagers au niveau de plusieurs zones de la traverse départementale n°933 (RD933).

Le coût de la 1ère phase est estimé à 94 089 euros HT, soit 112 907 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre de l'aide départementale 2021 pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2021
- sollicite une aide financière départementale 2021 pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif.

Fonds propres : ..... 75 272 euros  
**Subvention Département : ..... 18 817 euros**  
**soit 20 % du montant estimé HT des travaux**

Montant des travaux : 94 089 HT, soit 112 907 TTC.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Un balayage mécanique du village va être effectué, c'est le devis de la société Néotec Propreté qui a été retenu, d'un montant de 803 euros TTC

- Un marché communal va débuter ce jour au niveau du parking Lefranc

- Un courrier reçu de GRDF annonce à la Commune qu'une correction du coefficient thermique va être appliqué sur le compteur de l'Eglise suite à la détection de données techniques erronées et portant sur la non-adéquation du coefficient thermique avec notre pression d'utilisation.

Ce rattrapage devant être opéré sur quatre années (depuis 2017), un courrier faisant part de notre désaccord leur parviendra prochainement.

Séance levée à : 20:30

En mairie, le 29/04/2021  
Le Maire  
Eva VAUTRELLE

## Séance du 20 mai 2021

L'an 2021 et le 20 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

**Présents :** Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, MM : BEAUJET Julien, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, LEROY Stéphane, ROSET José, VALLOIS Jean-François

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Mme VALLOIS Anne-Sophie à M. LEROY Stéphane, MM : CHAMPION Robin à M. DOURY Kévin, GIRAULT Gwennaël à Mme VAUTRELLE Eva, LHEUREUX Patrick à Mme COUTANT Sophie

**Excusé(s) :** Mme LAYAT Cloé

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation :** 14/05/2021

**Date d'affichage :** 14/05/2021

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay  
le : 20/05/2021

et publication ou notification du : 20/05/2021

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme RAGAZZOLI Karine

**Objet(s) des délibérations**  
**SOMMAIRE**

- Pacte de gouvernance - 2021\_D0022
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) - 2021\_D0023
- Achat parcelle terrain E 982 Mont-Aimé - 2021\_D0024
- Subvention Association Gym "Les Gymnettes" - 2021\_D0025
- Devis Haezebrouck - Changement battant de cloche - 2021\_D0026

- Devis Convention d'honoraires AMO - Sécurisation RD933 - 2021\_D0027

**Pacte de gouvernance - réf : 2021\_D0022**

Madame le Maire rappelle que la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité pour les EPCI, d'élaborer tel pacte de gouvernance entre les communes et l'agglomération dans le but, notamment, de mieux associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

La mise en place d'un pacte de gouvernance peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité ; dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Ainsi, les conseillers municipaux ne siégeant pas au conseil communautaire peuvent participer aux huit commissions thématiques communautaires et accéder aux informations sur l'activité de l'agglomération.

Également, ils reçoivent dorénavant copie de la convocation adressée aux conseillers communautaires et de la note de synthèse qui l'accompagne, ainsi que les rapports d'orientation budgétaire, rapport d'activité et compte rendus des réunions du conseil communautaire.

Autre disposition, les orientations en matière de mutualisation de services destinés à assurer une meilleure organisation des services.

Des règles existent au sein de la Communauté afin d'associer, aussi efficacement que possible, les élus municipaux au fonctionnement de la Communauté.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le pacte de gouvernance établi.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 20 mai 2021 (suite)

### **PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) - réf : 2021\_D0023**

Madame le Maire explique, par le biais d'un schéma, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui est un document d'urbanisme sur le périmètre d'un groupement de communes (EPCI) permettant de mettre en place un projet d'urbanisme et d'aménagement et fixant, comme le PLU à l'échelle d'une commune, les règles d'utilisation du sol sur tout le territoire considéré, ici le territoire de la Communauté d'Agglomération Epernay Côteaux et Plaine de Champagne.

Les thématiques du PLUi sont diverses : développement économique, tourisme, emploi, habitat, environnement, patrimoine, transition écologique...

La commune doit se prononcer sur le transfert en faveur de la CAECPC, il s'agit d'un transfert prévu par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) sauf en cas de minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population), ce qui fut le cas en 2017.

Les membres du Conseil municipal échangent sur le sujet et ils souhaitent que lors de son élaboration future, se mette en place un travail équitable, qu'il soit bien tenu compte de l'attractivité de la commune, de son bassin d'emploi, ainsi que de son potentiel touristique.

A l'issue de cet échange, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur du transfert de la compétence "documents d'urbanisme" vers la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Achat parcelle terrain E 982 Mont-Aimé - réf : 2021\_D0024**

Madame le Maire indique qu'un terrain situé sur le Mont-Aimé est proposé à la vente, il s'agit de la parcelle E 982 d'une contenance de 1 380 m<sup>2</sup>. L'évaluation qui en est faite est de 5 000 euros l'hectare.

Après échange, le Conseil municipal est favorable, à l'unanimité, à en faire l'acquisition et donne pouvoir à Madame le Maire de signer la promesse de vente et tout document permettant l'acquisition par la Commune de Bergères-les-Vertus de la parcelle nommée précédemment.

Le Conseil municipal précise également que les frais de notaire seront réglés par la Commune de Bergères-les-Vertus.

SIRET de la Commune de Bergères-les-Vertus : 21510044700014.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Subvention Association Gym "Les Gymnettes" - réf : 2021\_D0025**

Madame le Maire indique au Conseil qu'une demande de subvention a été exprimée par l'association "Les Gymnettes" et au cours de l'échange, il est proposé de verser la somme de 400 euros à titre de subvention.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition et autorise Madame le Maire à verser à l'association "Les Gymnettes" une subvention de 400 euros.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Devis Haezebrouck - Changement battant de cloche - réf : 2021\_D0026**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de quelques soucis au niveau des cloches de l'église. L'entreprise Haezebrouck étant intervenue pour la maintenance, la réparation d'une panne sur la cloche n°1 a été effectuée avec la pose d'une nouvelle chaîne. Ils ont constaté également que le battant de la cloche n°3 était détérioré et que la chape métallique et les cuirs sont usés.

Un devis est établi par l'entreprise pour un montant de 1 146.50 € HT soit 1 375.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 20 mai 2021 (suite)

### Devis Convention d'honoraires AMO - Sécurisation RD933 - réf : 2021\_D0027

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé de faire appel à un Bureau d'études afin que celui-ci accompagne la Commune dans l'étape de l'avant-projet "Aménagements de sécurité routière - RD 933". Cette étape comprenait un plan d'aménagement au 200ème, un chiffrage du projet avec variantes et options, et une notice explicative.

Le Bureau d'études qui avait été retenu est AD-P spécialisé en infrastructure, VRD et Paysage. Il est proposé maintenant de voir la suite concernant l'accompagnement sur le projet. Un devis pour la signature d'une convention d'honoraires est établi pour un montant de 5 080.83 € HT, soit 6 097.00 € TTC.

Une proposition de négociation est lancée pour revoir son taux d'honoraires à la baisse

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté en la forme d'une Convention d'honoraires et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Les permanences de bureau de vote pour les prochaines élections (départementales et régionales) sont abordées.

- Amandine Marcq, agent des services, dont le terme du contrat à durée déterminée était fixé au 14 septembre 2021 a souhaité démissionner (pour un autre contrat hors de la commune).

- Des travaux à la Station d'épuration sont envisagés prochainement par la CAECPC qui a désormais la compétence Assainissement (éventualité d'un raccordement au réseau de Vertus - Blancs Côteaux).

- Une cage comme piège à corbeaux va être installée parc Lefranc.

- La commande du feu d'artifice est effectuée.

- Madame le Maire aborde l'arrêté du Parc éolien de Chaintrix-Bierges.

- La commune a reçu 2 courriers lui indiquant que des panneaux sont manquants aux abords de plusieurs passages à niveaux.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 31/05/2021  
Le Maire  
Eva VAUTRELLE

## Séance du 29 juin 2021

L'an 2021 et le 29 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

**Présents :** Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, MM : CHAMPION Robin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Mme VALLOIS Anne-Sophie à M. VALLOIS Jean-François, MM : BEAUJET Julien à Mme VAUTRELLE Eva, DOURY Kévin à M. CHAMPION Robin

**Absente :** Mme LAYAT Cloé

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation :** 23/06/2021

**Date d'affichage :** 23/06/2021

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay  
le : 02/07/2021

et publication ou notification du : 02/07/2021

**A été nommé(e) secrétaire :** Mr CHAMPION Robin

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- Régularisation Echange parcelles - "LES BROUETTES" - 2021\_D0028
- Devis Réparations Local Foot - 2021\_D0029
- CLECT, Transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines - 2021\_D0030
- Convention - Pose d'un récepteur de Téléréleve - 2021\_D0031

**Régularisation Echange parcelles - "LES BROUETTES" - réf : 2021\_D0028**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L1111-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L2122-21 : Considérant que Monsieur Gervais PERROT, Madame Nadine PERROT, Monsieur Bruno PERROT ont proposé en 2015 et 2019 à la Commune de Bergères-les-Vertus de procéder à des échanges de parcelles de vignes,

Ils sont convenus de procéder amiablement à une redistribution entre eux, par voie d'échange multilatéral, des parcelles désignées ci-après. Préalablement, les parties ont formé une masse commune des biens échangés entre elles.

Les négociations ont permis d'aboutir à la proposition d'échange suivante :

- La Commune de Bergères-les-Vertus cède la parcelle B 1682 d'une contenance de 17 ca, la parcelle B 1683 d'une contenance de 12 ca, la parcelle B 1684 d'une contenance de 1 ca, la parcelle B 1697 d'une contenance de 26 ca, la parcelle B 1698 d'une contenance de 21 ca, la parcelle B 1712 d'une contenance de 9 ca, la parcelle B 1713 d'une contenance de 4 ca, soit un total de surface de 90 ca ;

- La Commune de Bergères-les-Vertus, au titre de la redistribution des parcelles, reçoit la parcelle B 1701 d'une contenance de 64 ca, la parcelle B 1710 d'une contenance de 27 ca, soit un total de surface de 91 ca ;

Les biens ayant une valeur similaire, l'échange multilatéral est fait sans soulte ni retour de part ni d'autre.

Pour la Commune de Bergères-les-Vertus, valeur du bien cédé : douze mille six cents euros (12.600,00 euros), valeur du bien reçu : douze mille six cents euros (12.600,00 euros).

## Séance du 29 juin 2021 (suite)

L'acte sera publié au service de la publicité foncière de Reims.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'échange des parcelles énoncées précédemment ci-dessus ;
- autorise Madame le Maire Eva VAUTRELLE ou Monsieur le 1er Adjoint Gwennael GIRAULT à signer tous les actes et documents nécessaires à cet échange

SIRET COMMUNE 21510044700014

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis Réparations Local Foot - réf : 2021\_D0029

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réparations au niveau du local des vestiaires au stade de foot suite au gel. L'entreprise Perchat est intervenue : le remplacement du mitigeur est nécessaire, ainsi qu'une colonne de douche. Un devis est établi pour un montant de 1 465.21 € HT soit 1 758.25 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### CLECT, Transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines - réf : 2021\_D0030

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral portant transformation en communauté d'agglomération du nouvel établissement public de coopération intercommunale issue de la fusion de la Communauté de communes Epernay Pays de Champagne et de la Communauté de communes de la Région de Vertus au 1er janvier 2017 en date du 19 décembre 2016,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) adopté les 4 JUIN 2021 et approuvé par les communes membres de la communauté en ce qui concerne le Transfert de la compétence EPU (Eaux Pluviales Urbaines),

Considérant qu'il appartient aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne de se prononcer sur la fixation des attributions de compensation, en tenant compte du rapport de la CLECT

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, arrêter le montant des attributions de compensation définitives et des modalités de reversements de celles-ci aux communes membres telles que présentées

Le conseil municipal de Bergères-les-Vertus donne un Avis défavorable et REFUSE à l'unanimité les montants des attributions de compensation 2021 pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, au vu du très bon état du système d'assainissement mis en place et de son entretien, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau annexé

et AUTORISE Madame le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

## Séance du 29 juin 2021 (suite)

Annexe

	Ventilation par la population - 50%			Ventilation par la patrimoine - 50%			Total
	AC d'investissement	AC de fonctionnement	Total	AC d'investissement	AC de fonctionnement	Total	
Athis	3 787 €	821 €	4 608 €	2 207 €	535 €	2 743 €	7 351 €
Bergères-lès-Vertus	2 723 €	591 €	3 313 €	4 941 €	766 €	5 707 €	9 021 €
Blancs-Coteaux	14 233 €	3 087 €	17 321 €	13 536 €	3 121 €	16 657 €	33 977 €
Chaintrix-Bierges	1 393 €	302 €	1 695 €	729 €	187 €	916 €	2 612 €
Chaltrait	256 €	56 €	312 €	482 €	96 €	578 €	890 €
Clamanges	885 €	192 €	1 077 €	323 €	102 €	425 €	1 502 €
Écurey-le-Repos	256 €	56 €	312 €	336 €	87 €	423 €	735 €
Étréchy	457 €	99 €	557 €	335 €	50 €	385 €	942 €
Germinon	744 €	161 €	905 €	418 €	113 €	531 €	1 436 €
Givry-lès-Loisy	312 €	68 €	380 €	969 €	171 €	1 140 €	1 520 €
Loisy-en-Brie	898 €	195 €	1 092 €	1 208 €	264 €	1 471 €	2 564 €
Le Mesnil-sur-Oger	4 770 €	1 035 €	5 805 €	3 829 €	924 €	4 754 €	10 558 €
Moslins	1 334 €	289 €	1 623 €	738 €	211 €	948 €	2 571 €
Pierre-Morains	406 €	88 €	494 €	354 €	92 €	446 €	940 €
Pocancy	718 €	156 €	874 €	954 €	212 €	1 167 €	2 041 €
Rouffy	487 €	106 €	593 €	66 €	20 €	86 €	679 €
Saint-Mard-lès-Rouffy	701 €	152 €	853 €	402 €	94 €	496 €	1 349 €
Soulières	603 €	131 €	733 €	1 387 €	273 €	1 660 €	2 393 €
Trécon	338 €	73 €	411 €	669 €	120 €	789 €	1 200 €
Val-des-Marais	2 419 €	525 €	2 944 €	2 462 €	503 €	2 965 €	5 910 €
Véyle	799 €	173 €	972 €	361 €	96 €	457 €	1 430 €
Vert-Toulon	1 261 €	274 €	1 534 €	2 697 €	522 €	3 219 €	4 754 €
Villeneuve-Renneville-Chevigny	1 342 €	291 €	1 633 €	2 198 €	448 €	2 646 €	4 279 €
Villers-aux-Bois	1 389 €	301 €	1 690 €	1 788 €	367 €	2 155 €	3 845 €
Villeseneux	992 €	215 €	1 207 €	430 €	92 €	522 €	1 729 €
Vouzy	1 252 €	272 €	1 524 €	933 €	243 €	1 176 €	2 700 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Convention - Pose d'un récepteur de Télé relève - réf : 2021\_D0031

Madame le Maire présente le Rapport technique de Dolce O Service, filiale de SUEZ en ce qui concerne l'installation d'une antenne de télé relève. Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, la communauté d'agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne a confié à **SUEZ**, la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance. Le dispositif de relevé à distance retenu, désigné ci-après par "télé relevé" est le suivant : Il est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé. Il comporte en particulier :

- Des émetteurs placés directement sur les compteurs d'eau des clients souscripteurs, avec des temps d'émission très faibles. Ces émetteurs ne travaillent qu'en mode émission. La technologie choisie utilise une fréquence d'émission réservée aux systèmes de comptage (fréquence radio (169 Mhz, proche des stations radio FM) pendant 1 seconde par jour, à une puissance 10 fois inférieure aux normes établies par la directive 1999/CE.

## Séance du 29 juin 2021 (suite)

- Des récepteurs, reliés par câble à des antennes réceptrices qui doivent être installées en hauteur, sur les toits, et qui permettent de récolter les données transmises par les émetteurs de tous les compteurs d'eau des immeubles situés dans un rayon de cinq cents mètres environ.

Ces informations sont ensuite transmises à un centre de traitement du Service des Eaux par le biais d'un téléphone portable intégré au récepteur.

**SUEZ** s'appuiera sur sa filiale **Dolce O Service**, qui est dédiée au déploiement des récepteurs et propriétaire du réseau de récepteurs. Le bâtiment, en l'espèce l'église de Bergères-les-Vertus, a été sélectionné pour recevoir un récepteur et son antenne.

Nous précisons ici que son installation sera bien effectuée sous son toit. Au titre de compensation de la consommation électrique supportée par la collectivité, une somme forfaitaire de 700,00 euros sera versée par Dolce O Service.

Le Conseil municipal après échange sur le Rapport technique remis, accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à la signature de ladite Convention

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Madame le Maire relate la venue de Mr Luc PACE en date du 19 juin, il parcourt la France à pied sur 9 diagonales et il avait choisi Bergères-les-Vertus comme ville-étape sur la Diagonale 8 "Dunkerque-Menton".

Il effectue cette marche intitulée le Neuro'Run afin de récolter des dons pour la recherche sur la Sclérose en plaques.

Une proposition est faite concernant un don de 200 euros de la part de la Commune et les membres présents l'acceptent à l'unanimité

- Une vente de bois s'est effectuée à hauteur de 34 758 euros, ce bon résultat s'explique par une pénurie de bois touchant actuellement le marché français et en partie due à la hausse des exportations de bois vers la Chine.

- Un projet de pressoir à l'entrée du village est actuellement à l'étude.

- La fête médiévale doit se tenir les 3 et 4 juillet 2021.

- Un cirque contemporain a questionné la Commune sur la possibilité de s'installer sur Bergères-les-Vertus lors d'un week-end en Novembre 2021, un accord est donné.

- Un broyage des végétaux pourrait être mis en place à compter du mois d'octobre 2021, à suivre.

- Des poubelles supplémentaires seront mises en place à la rentrée dans le village.

- La demande d'un riverain d'ajouter en ce qui concerne la Rue Henri Chalon « Sauf riverains » au sens interdit déjà en place est discutée. Les membres préfèrent ne pas y donner suite, ils estiment que cela pourrait être emprunté par tous sans distinction aucune et que cela pourrait alors devenir dangereux.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 05/07/2021

Le Maire

Eva VAUTRELLE

## Les travaux d'enfouissements de la rue des Berceaux

La dernière phase des travaux d'enfouissement de la rue des Berceaux a consistée à la mise en place des candélabres et le remplacement de l'armoire électrique.

### Mise en place des candélabres



### Remplacement de l'armoire électrique.



*Les cérémonies 2021*

- Cérémonie 8 mai 2021



- Cérémonie 14 juillet 2021



## Première Brocante de la région

"Le comité des fêtes a organisé sa 1ère brocante le dimanche 6 juin (suite à la décision par L'association du Mont Aimé d'annuler la sienne qui se tenait le dernier dimanche de mai sur le site)

Au départ elle devait avoir lieu en parallèle à la fête patronale, mais les forains n'étaient pas encore autorisés à venir. Ce qui a permis d'accueillir davantage d'exposants.



Ce fut un succès, dû en partie à la période de déconfinement, ce sentiment de retrouver une vie normale et le fait d'être la 1ère brocante organisée dans la région.

En effet, ce sont près de 75 exposants qui ont répondu présents et se sont installés dans la rue des Mottes, sur le parking de la salle polyvalente et autour de l'église qui à cette occasion est restée ouverte pour être visitée.



Tout a été mis en place avec les respects des gestes barrières, port du masque..... et un circuit était balisé pour éviter que les chineurs ne se croisent.



Le comité des fêtes s'est occupé de la buvette, quant à la restauration elle était assurée par Jason à la pizzeria.

Le comité des fêtes remercie la municipalité pour toutes les autorisations accordées pour le déroulement de cette brocante.

Et merci à tous les membres du comité des fêtes et aux membres du conseil municipal qui ont participé à la préparation et pour leur aide le jour de la brocante. Merci également aux habitants qui sont venus en tant qu'exposants et à ceux qui sont venus chiner.

C'est grâce à vous tous que cette brocante a connu un tel succès !

Rendez-vous l'année prochaine .....

## Fête médiévale au Mont-Aimé des 3 et 4 juillet 2021

Une première pour l'Association les Amis du MONT-AIME, qui après avoir subi la crise sanitaire COVID19 en 2020, n'a pas baissé les bras et a relancé le projet de la fête médiévale cette année.

Beaucoup de préparation, de travail, mais, grâce au succès de cette fête, nous sommes récompensés amplement.

Tout le monde, animateurs, artisans, compagnies, public (petits et grands) était ravi de ces deux journées qui se sont passées merveilleusement bien dans une ambiance chaleureuse et hors du commun.



Compagnies, et artisans



Restauration



L'Association EXACTOR MORTIS BEHOURD et les Combats de béhourd

L'Association les Amis du MONT-AIME remercie aussi Manon et Jérémy de l'Association EXACTOR MORTIS BEHOURD, qui après de nombreux échanges, et grâce à leur grand professionnalisme et leur investissement, ont su nous convaincre de l'énorme potentiel que représentait le site pour organiser ce genre de manifestation qui s'est déroulée dans une grande convivialité commune.

Merci à Thomas et Baptiste qui sont venus aider au parking.



Représentation des cracheurs de feu

## Fête médiévale au Mont-Aimé des 3 et 4 juillet 2021 (suite)

Notre association est composée de membres bénévoles qui ont été dans la majorité très occupés par la préparation au bon déroulement de la fête (transport de bois, citernes d'eau, montage de barnums, sécurité de la piste destinée aux combats, fléchage, conditions sanitaires à faire respecter, tenue des parkings, navette, entrée etc...).



Représentation des fauconniers



Assemblage au plomb de verres plats  
par le maître verrier



La chaleur de la forge



La bienveillance  
des moines



Des visiteurs en costume  
Templier



La pitance  
du condamné

Bravo, car c'est avec une équipe soudée comme la nôtre que nous pouvons progresser.

Merci à toutes ces personnes qui ne comptent pas leur temps au sein de notre groupe et nous sommes prêts à en accueillir d'autres.... Faites-vous connaître, vous serez les bienvenus.

L'Association les Amis du MONT-AIME remercie les organismes financeurs (COMMUNE DE BERGERES-LES-VERTUS - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPERNAY - DEPARTEMENT) ainsi que tous les sponsors : MAISON TAITTINGER - CMMA - CREDIT AGRICOLE DU NORD-EST ARCHITECTURE COUTREL INGRID - SARL PERROT-BATTEUX - ETABLISSEMENT RAVILLON CARREFOUR MARKET - CHAMPAGNE GODART - ETABLISSEMENT FONTAINE DOYEN - CHAMPAGNE ROGGE-BENIZEAU - HOSTELLERIE DU MONT-AIME - SA STAHL - ETABLISSEMENT LAGACHE ETABLISSEMENT LOPPIN ET JEAN - CABINET NOTARIAL PITEL - CSGV ; leur confiance et leur soutien ont permis de réaliser notre rêve (faire vivre et connaître le site du MONT-AIME).

## Le tennis, un sport réservé à tous



Le tennis club de Bergères Espoir Sportif Bergères Tennis a été créé il y a plus de 30 ans. Il est doté de 2 courts extérieurs et d'un club house qui a été rénové récemment. Il dispose de la salle polyvalente qui permet de jouer sur un court couvert (interdit en ce moment) quand la météo ne permet pas de jouer à l'extérieur.

La saison 2020-2021 se solde avec 70 licenciés (dont 33 jeunes et 37 adultes).

### GALAXIE VERT

Ce tournoi destiné à des jeunes licenciés 9-10 ans s'est déroulé le samedi 5 juin, en raison de la météo, il a eu lieu sur les courts couverts de Fère Champenoise, ce sont 11 joueurs qui ont disputés toute au long de la journée plusieurs matches



### JOURNEE FAMILLE DU 27 JUIN

Nous avons eu le plaisir de se retrouver à l'occasion de cette journée. Au programme du tennis bien sûr mais pas que, pétanque, pingpong, badminton... Malgré la météo plus que capricieuse, les animations on peut avoir lieu, ce n'est pas quelques gouttes qui nous ont découragés ! Voici la preuve en image



## Le tennis, un sport réservé à tous (suite)

### STAGE

Une semaine de stage était prévue pendant les vacances de printemps mais suite au nouveau calendrier de ces vacances ce stage n'a pu avoir lieu. Ce sont 2 semaines de stages gratuits pour les licenciés (qui suivaient des cours) qui sont proposées durant la dernière semaine de juillet et la 1ère semaine d'août. Ces stages sont ouverts aux autres licenciés moyennant une petite participation financière.

### RENCONTRES

Plusieurs tournois étaient programmés mais nous avons préféré les annuler pour se consacrer davantage à nos licenciés, seul le TMC DAMES est maintenu pour le Samedi 17 juillet. Venez encourager nos joueuses !

Un TMC messieurs classement 15/5 à 15/1 est organisé le week-end du 4 et 5 septembre. De beaux matches à voir !

### JOURNÉE PORTES OUVERTES ET INSCRIPTIONS

Une journée ouverte au club house le dernier week-end août sera organisée à laquelle tout le monde pourra participer licenciés et non licenciés, diverses animations seront proposées, présentation du club et de toutes ses offres que vous pouvez consulter dès maintenant sur <https://tenup.fft.fr>

A l'occasion des ses portes ouvertes et durant le 1er week-end de septembre une permanence se tiendra pour les inscriptions pour la saison 2021-2022. Pour la saison prochaine nous avons la chance de conserver Alexandre PRIN, diplômé d'Etat qui va donner davantage d'heures de cours et être en charge de l'école de tennis



Avec toutes ces annulations, nos clubs souffrent et il existe un organisme officiel pour leur venir en aide.

Ensemble, aidons nos clubs à battre le virus et à sortir plus forts de cette période ! Permettons-leur de se réinventer et assurer la qualité d'accueil de leurs adhérents dès le début du dé-confinement.

Aidez votre club sportif ! Il en a besoin ! Faites un don déductible d'impôts sur « [soutienstonclub.fr](https://soutienstonclub.fr) »  
Merci par avance pour votre soutien !

Vous voulez essayer de taper la petite balle jaune?

Renseignements auprès de la présidente Sylvie DAVERDON 06.16.49.47.48



## *Les baptêmes civils*

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

- THIOUX Pauline et JUSTINE Adrien le 21 mai 2021
- CHEVALIER Clémentine et INACIO Antony le 16 juin 2021



## *Les mariages*

Nous adressons tous nos voeux de bonheur aux familles.

- IGLESIAS Alfonso et SAVRY Mélanie le 19 juin 2021
- POIROT Jérôme et JURION Marion le 26 juin 2021



## *Les pacs*

Nous adressons tous nos voeux de bonheur aux familles.

- LANTENOIS Morgan et BALOURDET Jessica le 05 juin 2021



## *Les décès*

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles.

- BOUCHEZ Georgette épouse VAUTRELLE le 03 avril 2021
- VAUTRELLE Bernard le 07 avril 2021
- CHARLOT Paul le 21 avril 2021
- MOUTON Eric le 03 juin 2021
- PERROT André le 03 juillet 2021